



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 28 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 28 Mars, à 18 h,

Le conseil municipal de la commune de Rieux-Minervois, dûment convoqué le 17 Mars 2017, s'est réuni en session ordinaire, dans le salon d'honneur de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre Destrem, Maire.

17 présents : Mmes et MM. DESTREM Pierre, JAMMES Nelly, RIBA Albert, TAILLEFER Bernadette, YAGUES Bernard, VARALDA Anne-Marie, CARRE Annick, ZOCCARATO Jeanine, CHAVINIER Anne, GUILHAUMON Jean, SAURY Jean-Paul, RODRIGUES ROQUE Benoît, De CROZALS Anne, CONTE Yoann, THERET Marion, DESTAINVILLE Alain, VASSAL Didier.

2 absents : M. DURAND Jean-Régis, Mme CAZANAVE Liliane.

1 procuration : M. DURAND Jean-Régis à Mme CARRE Annick.

Total des membres présents : 17 sur 19

Total des membres représentés : 1 sur 19.

Le Conseil ayant reconnu que les convocations étaient régulières et que le quorum était atteint, Monsieur le Président déclare la séance ouverte à 18 h. Il demande à l'assemblée de procéder à la nomination d'un secrétaire de séance (art. 5 loi du 05 avril 1884).

Madame TAILLEFER Bernadette a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Avant de passer à l'ordre du jour, Madame JAMMES Nelly, Adjointe, a fait la lecture du Procès-Verbal du 4 Janvier 2017. Ce procès-verbal a été rédigé par Madame JAMMES Nelly, secrétaire de séance.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – Vote taux fiscalité 2017 :

Les taux 2016 sont : Taxe d'habitation : 18,45 % - Taxe Foncière Bâti : 39, 53 % - Taxe Foncière Non Bâti : 115,99 %.

Il est proposé à l'assemblée une augmentation, afin de palier à la baisse de dotations de l'Etat.

Taxe d'habitation : 19 % - Taxe Foncière Bâti : 40 % - Taxe Foncière Non Bâti : 116, 50 %.

Soit une augmentation très minime. En gardant les mêmes bases qu'en 2016, et en augmentant sensiblement les taux, la commune bénéficie d'une augmentation de 11 272 euros, ce qui permettrait de compenser la baisse des dotations de l'Etat qui persiste depuis plusieurs années.

Vote concernant l'augmentation de la fiscalité 2017. **9 voix Pour, 9 voix Contre**
Les taux 2016 sont donc maintenus.

2 – APPROBATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE AUDE CENTRE

Considérant que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de l'Aude, approuvé le 30 Mars 2016 préconise la rationalisation de la gestion de l'eau,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 Décembre 2016 portant fusion du syndicat mixte des Balcons de l'Aude, du syndicat intercommunal de Bassin Clamoux Orbiel Trapel, du syndicat d'aménagement hydraulique du bassin de l'Argent Double et du syndicat intercommunal d'aménagement hydraulique du Minervois, il est demandé au conseil municipal d'approuver les statuts de cette fusion qui a donné naissance au Syndicat Mixte Aude Centre.

Approuvé à l'unanimité.

3 – FRAIS SYADEN : EFFACEMENT BT PLACE DU GENERAL RAMBAUD :

Frais liés à l'effacement des lignes basse tension. Après achèvement des travaux, la commune aura à sa charge les frais suivants :

Réseau d'électricité : 21 010,50 euros HT – (à amortir sur 15 ans maxi)

Travaux d'éclairage public : 6 042 euros TTC

Travaux de communications électroniques : 17 815,20 TTC

Par ailleurs, les travaux relatifs à l'éclairage public (EP) feront l'objet d'une subvention de 2 014 euros versée ultérieurement par le SYADEN à la commune.

Pour l'amortissement de la subvention, est proposé le moins longtemps possible, en une fois.

Approuvé à l'unanimité.

4 – QUESTIONS DIVERSES :

° Où en est le plan accessibilité ? et où en est le programme d'économie d'énergie ?

° Où en est le décret de classement en catastrophe naturelle, suite aux inondations du 14 Février dernier ?

° Début des travaux dans l'église, concernant la statue de Saint Jacques, dans la chapelle de l'orgue et entrepris par Mme Colette Brussieux, restauratrice. Ces travaux consistent en une étude des polychromies de cette œuvre, classée.

° L'association « France Diabète » a fait la demande d'une réunion d'information publique. Elle se tiendra dans le salon d'honneur de la Mairie le 22 avril. De plus, des groupes de parole seront mis en place tous les mercredis après-midi, dans le local des Aînés.

° Une antenne des Restos du Cœur sera implantée sur la commune, chez Madame Cadastrem. La maison mère, à Paris, financera les installations pour satisfaire aux normes E.P.R.

La parole est donnée au public :

° Pourquoi le passage des ampoules normales à ampoules LED ne peut pas être effectué par les employés communaux ?

° Certains convois exceptionnels n'empruntant pas la déviation, passent par le village et abiment la chaussée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 30.

Fait en Mairie, le 1^{er} Avril 2017,

Le Maire, Pierre Destrem.

